

Inspection inopinée incendie STE3

CLI du 29/06/2026



orano

● Demande I.1 : Gestion des matières combustibles dans le local B261-1)

- Les déchets présents ont été évacués dès l'issue de l'inspection
- Apposition d'un affichage en local stipulant l'interdiction d'entreposage de matériel combustible dans le local tant qu'une détection incendie n'est pas installée.
- Mise en place de rondes mensuelles de vérification de l'état de propreté de la salle.

Demande I.2 : Maintenance des colonnes sèches

- Les colonnes sèches font l'objet :
 - D'un Contrôle Périodique annuel : Vérification du bon état général
 - D'une Maintenance Périodique triennale : essais de mise en pression sous 16,5 bar (1/3 des installations du site par an). *Essai réalisé conforme sur STE3 le 16/04.*
- En complément, comme indiqué à l'ASNR suite à l'inspection maintenance incendie du 8 juillet 2025, de nouveaux actes de maintenance sont mis en place à partir du premier semestre 2026 :
 - Remise en peinture systématique tous les 3 ans des parties extérieures des colonnes sèches (**prévu avant fin juin sur STE3**)
 - Contrôle par endoscope de la non-obstruction des colonnes tous les 5 ans

● **Demande II.1.a : Etat du système d'extinction à la mousse de la cellule d'enfûtage**

- **Suite au constat réalisé lors de l'inspection, une vérification a été mise en œuvre par notre prestataire de maintenance incendie. Il a constaté que l'état de rouille était superficiel et qu'il ne remettait pas en cause le bon fonctionnement de l'installation.**
- **Par ailleurs, la vanne concernée par la remarque était validée fonctionnelle lors du dernier contrôle périodique réalisé.**

● **Demande II.1.b : Sondes de température installées en cellule d'enfûtage**

- **Sondes de technologie portative, sans fil installées à titre expérimental**
- **Le REX montre que leur utilisation manque de fiabilité**
- **Etude en cours d'un système avec technologie « standard » (sondes filaires) pour une mise en service courant 2027.**

- **Rappel des mesures de protection incendie en cellule d'enfûtage :**
 - Utilisation de matériaux non combustibles et non propagateurs ;
 - Système d'extraction et de lavage des gaz ;
 - Mesure de température en cellule et en gaine d'extraction ventilation ;
 - Système de détection incendie en cellule d'enfûtage ;
 - Dispositif de refroidissement des fûts ;
 - Système d'extinction fixe à l'eau (2^e système d'extinction complémentaire au système principal).

● **Demande II.2.a : Limitation des risques de mode commun pour les câbles des pompes du système d'eau incendie**

- Engagement déjà pris en compte dans le cadre du réexamen de sûreté
- Mise en place de protection thermique prévue en 2027

Demande II.2.b : vérification du débit des pompes du système de production incendie

- Actuellement contrôle annuel de bon fonctionnement
- Etude en cours pour déployer un système de contrôle de débit

● **Demande II.3.a : Fermeture du local contenant le Tableau de Conduite Locale (TDCL)**

- **Affichage mis en place**

Demande II.3.b : Incohérence entre affichage du niveau de la cuve d'eau incendie entre TDCL et salle de conduite

- **Vérification de la conformité de la mesure**
- **Contrôle mensuel de cohérence en place**
- **Expertise complémentaire en cours sur la différence de valeur constatée**

Demande II.4 : Présence de matière combustible à proximité d'un accès secours

- **Matières combustibles évacuées**
- **Rondes « 5S » mises en place**

● **Demande II.5 : Contrôles périodiques d'extincteurs**

- **Après vérification dans la base de données, les extincteurs avaient bien été contrôlés.**

Demande II.6 : Absence de Détection Automatique Incendie (DAI) dans le local B502-2

- **Analyse faite dans le cadre du réexamen de sûreté de l'atelier**
- **Compte tenu de sa vocation (entreposage de matériel), le besoin de mise en place d'une DAI n'a pas été retenu**
- **Le local B.502.2 a fait l'objet d'un rangement et d'évacuation du matériel combustible. Un affichage rappelant le maintien sous 5S et la limitation de présence d'éléments à caractère combustible y a été apposé.**

● **Demande II.7 : Etat de la vanne V103 (située sur système d'extinction incendie de la cellule d'enfûtage)**

- **La vanne avait été identifiée dysfonctionnelle en conduite « à distance » lors des essais annuels de l'exploitant mais restait fonctionnelle en conduite locale manuelle.**
- **La vanne a été remplacée en décembre 2025. L'information n'était pas disponible durant l'inspection (indisponibilité de l'application de la gestion de la maintenance).**